



DECISION N° 2023-444

**Sant Jordi - Contrat de cession de droit de représentation avec l'association EPTATONIC pour deux représentations du spectacle "7 faules de La Fontany"**

Direction de la Culture

Le Maire,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Maire par le conseil municipal ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 relatifs aux subdélégations susceptibles d'être consenties par le Maire aux adjoints et/ou conseillers municipaux ;

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 3 juillet 2020, donnant délégation de pouvoir au Maire pour les matières énumérées dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 28 juin 2021 portant subdélégation de signature à Monsieur François Dussaubat, Adjoint au Maire, dans le cadre des délégations du conseil municipal au Maire ;

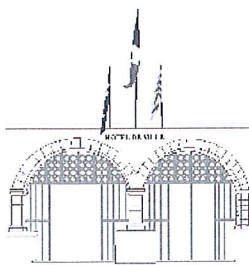
Vu l'article R2122-3 relatif au marché passé sans publicité ni mise en concurrence dans le cadre d'une performance artistique unique ;

Considérant que la Ville de Perpignan souhaite programmer un concert, dans le cadre de la fête Sant Jordi au théâtre municipal Jordi Pere Cerdà, le vendredi 21 avril 2023 en matinée pour deux représentations ;

**DECIDE**

**Article I**

La Ville de Perpignan conclut un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec l'association EPTATONIC, ci-après dénommée « le producteur », pour assurer par l'Orchestre Perpignan Catalogne, deux représentations d'un concert intitulé « 7 Faules de la Fontany », le vendredi 21 avril 2023, à 10 h et à 15h, au théâtre municipal Jordi Pere Cerdà, dans le cadre de la fête Sant Jordi.



## Article 2

La Ville de Perpignan s'engage à verser au producteur, sur présentation d'une facture à l'issue des représentations, la somme de 4 800,00 € TTC (quatre mille huit cents euros toutes taxes comprises).

## Article 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal seront chargés de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil municipal.

Fait à Perpignan, le **21 AVR. 2023**

ID Télétransmission : 066-216601369-20230421-172028-AV-1-1

Accusé reçu le : **21 AVR. 2023**

Affiché le : **21 AVR. 2023**

M. François DUSSAUBAT, Pour le Maire par subdélégation l'Adjoint

